



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 5 février 2024** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
David Hogan
Thomas Lavalée
Dorothy Noël
Shelley MacDougall

Absence : Raymond Bureau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :

Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Directeur du Service des travaux
publics : Alec Montpas
Directrice du Service des sports et
loisirs : Pamala Hogan Laberge
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 18 h 45 s'est tenue une consultation publique concernant les points suivants :

- 6.1. Adoption du règlement no 261 relatif au Plan d'urbanisme
- 6.2. Dépôt et adoption du second projet de règlement no 262 relatif au zonage
- 6.3. Dépôt et adoption du second projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels

Dans le cadre de la refonte et la concordance des règlements d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier, les règlements suivants ont également été abordés lors de la consultation publique :

- Règlement no 263 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
- Règlement no 264 relatif au lotissement
- Règlement no 265 relatif à la construction
- Règlement no 266 relatif aux dérogations mineures
- Règlement no 268 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Règlement no 269 relatif à la démolition d'immeubles
- Règlement no 270 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
- Règlement no 271 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus

- Règlement no 272 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes
- Règlement no 273 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Le procès-verbal de cette séance de consultation publique fait partie intégrante du présent procès-verbal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-24

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec la correction et l'ajout suivants :

Remplacer le texte du point 6.1 par le suivant : « **Adoption du règlement no 261 relatif au plan d'urbanisme** »

Ajouter le point **8.3 Commandite pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec 2024**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 janvier 2024
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
 - 5.1. Demande d'autorisation de passage et d'utilisation d'un drone pour le Grand Défi Pierre Lavoie 2024
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1. Dépôt et adoption du second projet de règlement no 261 relatif au Plan d'urbanisme
 - 6.2. Dépôt et adoption du second projet de règlement no 262 relatif au zonage
 - 6.3. Dépôt et adoption du second projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels
 - 6.4. Adoption du règlement no 275 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2024
- 7. Administration**
 - 7.1. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 7.3. Séance régulière du conseil municipal de mars
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour janvier 2024
 - 8.2. Résolution pour la vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour janvier 2024
 - 9.2. Priorité d'actions en matière de service policier
 - 9.3. Octroi du contrat pour l'acquisition et l'installation de composantes électroniques sur le véhicule d'urgence 1230
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
 - 10.2. Acquisition d'un véhicule tout-terrain

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour janvier 2024

11.2. Rapport de l'inspecteur municipal

12. Loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

13.1. Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les activités de transport adapté pour 2024

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-02-24

3.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 8 janvier 2024.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

03-02-24

5.1 Demande d'autorisation de passage et d'utilisation de drones pour le Grand défi Pierre Lavoie

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie se tiendra en juin 2024 et qu'une demande d'autorisation de passage est déposée à la Municipalité;

ATTENDU QUE le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la matinée du 16 juin (entre 7h15 et 8h45) empruntant la 5^e Avenue et le boulevard Valcartier (rte 371);

ATTENDU QUE l'organisation demande une autorisation pour l'utilisation de drones pour capter des images de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le passage du Grand défi Pierre Lavoie sur les routes de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de permettre l'utilisation de drones pour capter des images pour l'édition 2024 du défi conditionnellement à ce que l'organisme ait en sa possession tous les permis requis.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Une consultation publique concernant les règlements numéros 261 relatif au Plan d'urbanisme, 262 relatif au zonage et le 267 relatif aux usages conditionnels a précédé la séance du conseil régulière à 18 h 45.

Dans le cadre de la refonte et la concordance des règlements d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier, d'autres règlements d'urbanisme ont été abordés lors de la consultation publique.

Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter les règlements.

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard

David Hogan

Thomas Lavalée

Shelley MacDougall

Dorothy Noël

Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière

Stacy Gagné, inspecteur municipal

Ainsi que 2 participants.

04-02-23

6.1 Adoption du règlement no 261 relatif au Plan d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 261 relatif au Plan d'urbanisme a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 261 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 261 relatif au Plan d'urbanisme.

05-02-24

6.2 Dépôt et adoption du second projet de règlement no 262 relatif au zonage

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 262 relatif au zonage a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement no 262 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du second projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement no 266 relatif au zonage.

06-02-24

6.3 Dépôt et adoption du second projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels a été déposé et adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'une consultation publique concernant ce règlement s'est tenue le 5 février 2024;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement no 267 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du second projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement no 267 relatif aux usages conditionnels.

07-02-24

6.4 Adoption du règlement no 275 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2024

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 8 janvier 2024;

Considérant qu'un projet de règlement no 275 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2024 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 janvier 2024;

Considérant qu'une copie du règlement no 275 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 275 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2024.

7. ADMINISTRATION

7.1. Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité. Le *Règlement sur la gestion contractuelle* portant le numéro 218 n'a fait l'objet d'aucune modification en 2023. Ce règlement n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2023. Des contrats ont été octroyés par demande de prix, de gré à gré, par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs et par appel d'offres public via le Système électronique d'appels d'offres (SEAO). Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du règlement. Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du règlement. La liste des contrats de 25 000 \$ et plus a été déposée sur le site internet de la Municipalité. La liste des appels d'offres par invitation et public ainsi que les contrats de gré à gré est disponible sur le site du SEAO. Le *Règlement de gestion contractuelle* est également disponible sur le site internet de la Municipalité. Ceci fait état du rapport concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle* pour l'année 2023.

08-02-24

7.2. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquant à elle afin de recevoir la contribution financière de 152 145 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE des travaux admissibles ont été réalisés à l'hôtel de ville et au garage municipal en 2022 et 2023 et que ceux-ci sont complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) qui s'applique à elle;

QUE la firme Lemieux Nolet soit mandatée pour effectuer le rapport final.

09-02-24

7.3 Séance régulière du conseil municipal de mars

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De tenir la séance régulière du conseil municipal de mars le mardi 19 mars 2024.

8. FINANCES

10-02-24

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2024

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024;

ATTENDU QUE les élus ont eu l’occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024 totalisant la somme de 312 287,50 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11-02-24

8.2 Résolution pour la vente d’immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu’il soit procédé à la vente desdits immeubles à l’enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU’une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier et au centre de services scolaire de la Capitale et/ou Central Québec.

12-02-24

8.3 Commandite pour le Défilé de la Saint-Patrick de Québec 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’attribuer une commandite de 1 500 \$ au Défilé de la Saint-Patrick de Québec qui se tiendra le 23 mars 2024.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d’activités de la CAUCA pour janvier 2024

Un total de 26 appels a été reçu pendant le mois de janvier 2024 :

12	Médical
3	Accident
4	Alarme incendie
1	Fausse alarme
6	Divers
0	Travaux publics – urgence

13-02-24

9.2 Priorité d’action en matière de service policier

ATTENDU QU’annuellement la Sûreté du Québec demande à la Municipalité d’identifier ses priorités d’action en matière de service policier en vue de préparer leur plan d’action sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE soumettre les priorités suivantes à la Sûreté du Québec pour l’année 2024 :

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes, en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires.
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention particulière aux motos pour des excès de vitesse et la nuisance par le bruit et aux cyclistes qui ne partagent pas la route d’une manière sécuritaire surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5e Avenue et le boulevard Valcartier.
3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récréotouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existants entre la Sûreté du Québec avec les citoyens.
5. Renforcer l’application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Surveillance dans les zones scolaires, signalisation à 30 km/h.
7. Augmenter la surveillance des VTT et motocross dans certains secteurs (sablères et propriétés privées).
8. Surveillance accrue sur la bonne conduite des cyclistes sur les voies publiques.
9. Assurer une surveillance aux différents accès à la rivière Jacques-Cartier pour la sécurité des usagers.

14-02-24

9.3 Octroi du contrat pour l’acquisition et l’installation de composantes électroniques sur le véhicule d’urgence 1230

ATTENDU QUE la municipalité a remplacé le véhicule d’urgence 1230 en 2023;

ATTENDU QUE des composantes électroniques doivent être installées sur ce véhicule afin de compléter le projet;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de deux fournisseurs pour ce service et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (sans taxes)
Gyrotech	19 622,10 \$
P.E.S. Canada inc.	22 238,46 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’octroyer un contrat pour l’acquisition et l’installation de composantes électroniques sur le véhicule d’urgence 1230 à la compagnie Gyrotech pour un montant de 19 600,10 \$ excluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par l’excédent de fonctionnement non-affecté.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du responsable du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

15-02-24

10.2 Acquisition d'un véhicule tout-terrain

ATTENDU QU'un véhicule tout-terrain de type côte à côte faciliterait l'entretien des sentiers et des parcs municipaux;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2024 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2024;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain Kawasaki Mule Pro-FX HD édition 2024 et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (sans taxes)
Moto Ducharme	26 188,70 \$
Moto Performance 2000	27 017,18 \$
A.S. Moto	27 651,99 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'un véhicule tout-terrain de type côte à côte Kawasaki Mule Pro-FX HD édition 2024 auprès du plus bas soumissionnaire soit la compagnie Moto Ducharme pour un montant de 26 188,70 \$ excluant les taxes applicables.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de janvier 2024

Un total de 7 permis a été délivré pour le mois de janvier 2024 :

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Construction nouvelle résidence	1	523 000,00 \$	203,00 \$
Installation septique	2	40 000,00 \$	100,00 \$
Puits	1	12 000,00 \$	50,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	2	295 000,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	6	870 000,00 \$	453,00 \$
Lotissements			
Lotissements	1	0,00 \$	85,00 \$
SOUS-TOTAL	1	0,00 \$	85,00 \$
TOTAL	7	870 000,00 \$	538,00 \$

11.3 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports et loisirs.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 24 janvier 2024.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 21 février 2024 à 19h.

16-02-24

13.1 Résolution à la MRC de la Jacques-Cartier concernant les activités de transport adapté pour 2024

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier offre un service de transport adapté régional sur le territoire des municipalités participantes depuis le 1^{er} septembre 2006;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, et que la dernière résolution portant le no 23-080-O a été adoptée par la MRC;

ATTENDU QUE le budget 2024 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 22 novembre 2023, s'élève à 551 209 \$;

ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'élève à 12 345 \$ pour 2024;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2024 au montant de 12 345 \$;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 05.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.